

DÉLIBÉRATION N°DL20220172 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 28/10/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 18h54), Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19h15), Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 18h54)

Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 19h15)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA LOIRE ET DE LA HAUTE-LOIRE

Mme Abla CIPRIANI expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond a sollicité et obtenu un agrément de préfiguration centre social en 2021 pour le centre social de Fonsala implanté sur le quartier de Fonsala. Une demande est actuellement instruite par la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour un agrément pluriannuel couvrant la période 2022-2026.

Dans le cadre du nouveau projet social, l'équipe mise en place a besoin de se constituer un réseau de professionnels pour s'aguerrir dans ses nouvelles fonctions mais également de pouvoir dupliquer des projets innovants proposés par d'autres centres sociaux.

Rejoindre une fédération départementale, en réseau avec le national, ne peut que favoriser le développement du centre social en proposant notamment :

- d'assurer la représentation des centres sociaux et socioculturels auprès des pouvoirs publics et organismes d'actions et de recherches sociales,
- d'élaborer et de faire valoir auprès des autorités compétentes les grandes orientations des politiques d'équipement et de fonctionnement des centres sociaux et socioculturels,
- d'apporter une aide technique à ses ressortissants dans les différents domaines de l'information, de la formation, de l'analyse des besoins et du contrôle de résultat,
- d'établir la liaison entre les différents centres sociaux et de favoriser leur développement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'adhérer** à la fédération départementale des centres sociaux de la Loire et Haute Loire, pour un montant de 800 € (montant fixé et variable annuellement selon le budget du centre social),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la demande d'adhésion de la commune de Saint-Chamond à la fédération départementale des centres sociaux de la Loire et Haute Loire pour le centre social de Fonsala,
- **de préciser** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 62 « autres services extérieurs », article 628 « concours divers (cotisations) », du budget de l'exercice en cours.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/11/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne 14 novembre 2022